

## L'affaire ORPEA

La publication récente d'un ouvrage sur le fonctionnement d'un EPHAD du groupe ORPEA, a donné un nouveau coup de projecteur sur un des aspects de la prise en charge du grand âge.

La France compte un peu plus de 7.500 EPHAD, la moitié sont publics, 30 % privés associatifs et 20 % privés lucratifs. Le Groupe ORPEA avec ses 372 maisons en France fait partie de cette dernière catégorie.

Ce rappel à l'ordre de l'actualité met au minimum en évidence, sans remettre en cause la sincérité de l'engagement des dirigeants, une carence en terme d'écoute et de transparence dans le fonctionnement interne de cette entreprise.

**Carence en terme d'écoute** : l'entreprise n'aurait pas suffisamment su faire remonter et traiter les difficultés objectives du terrain exprimées depuis longtemps, probablement trop faiblement, tant par les « usagers » et leur famille que par les syndicats et le personnel.

**Carence en terme de transparence** : en limitant sa communication externe sur son fonctionnement, probablement dans une volonté de rester « maître chez lui », ORPEA n'a pas pu profiter pleinement d'une contribution de ses pairs à l'atteinte des objectifs sociaux affichés par ses dirigeants ; ici on peut aussi s'interroger sur le niveau d'exigence et la ténacité des actionnaires, des agences de notation extra-financière et des ARS, tous chargés d'analyser la qualité du service rendu, une remarque qui peut d'ailleurs être étendue aux sociétés de gestion ayant recommandé cet investissement et aux autres « prescripteurs » tel Ethique et Investissement.

A noter ici qu'Ethique et Investissement au vu de la gravité des allégations récentes et dans l'attente du résultat des audits, a décidé de revenir sur le conseil qu'il avait donné à ses adhérents début 2020, d'inclure ORPEA dans l'univers des valeurs investissables.

Quelque soit les résultats des audits en cours, l'affaire ORPEA rappelle :

- **aux entreprises** que toutes défaillances dans l'exercice de leurs responsabilités sociale, sociétale et environnementale peut être sévèrement sanctionnée (pour ORPEA, baisse de plus de 60% du cours de bourse, perte de réputation et déstabilisation du corps social)
- **aux « contrôleurs » divers et variés** (actionnaires, ARS, agences de notation, prescripteurs, syndicats de salariés, lanceurs d'alertes, ...) que le laxisme ou l'aveuglement peut conduire à la complicité
- **aux acteurs publics** que l'ouverture d'un débat de société sur la question du grand âge devient d'autant plus urgent que le nombre de Français de plus de 85 ans va tripler d'ici à 2050 ; comment dans cette perspective prendre en charge dignement les plus âgés et lutter contre la mort sociale qui les guette (on pourra aussi rappeler ici les familles à leurs responsabilités) , comment répartir l'effort correspondant entre la collectivité, les « usagers » eux même, les aidants familiaux ou non, les EPHAD, ..., comment organiser (définir un référentiel de qualité tenable et opposable) et fiabiliser les contrôles de la mise en œuvre de la politique décidée, comment assurer l'abondance du personnel et la qualité de sa formation, ... ?

La Loi « grand âge », sans cesse repoussée depuis 12 ans, devrait y répondre, ..., bientôt !

Geoffroy de Vienne